

AVANTON DU PEUPLE

TERRORISME ISLAMISTE :
***PROTÉGEONS
LES FRANÇAIS***

Marine 2017

TERRORISME ISLAMISTE : **PROTÉGEONS LES FRANÇAIS**

Contre le terrorisme islamiste, rien n'a vraiment été fait. La succession épouvantable d'attentats commis sur le territoire national depuis la tuerie perpétrée par Mohamed Merah en 2012 jusqu'au carnage de Nice le 14 juillet 2016 n'aura jamais conduit les gouvernements de droite ou de gauche, à prendre les mesures nécessaires pour endiguer ce fléau.

Le peuple français a été sommé de s'habituer au phénomène alors que jamais les politiques n'ont accepté de s'interroger sur les raisons du terrorisme, et donc sur l'immense responsabilité qui est la leur. Sans vouloir faire le bilan de leur inaction, il leur était évidemment impossible de poser les bons diagnostics et apporter aujourd'hui les solutions efficaces.

Nous ne pouvons promettre au peuple français un risque zéro en matière d'attentats, mais nous lui devons de tout mettre en œuvre, absolument tout, pour se rapprocher au maximum de ce risque zéro.

Cette politique d'ensemble en matière de lutte anti-terroriste repose sur deux volets complémentaires : l'un requiert de prendre en urgence des mesures intérieures et extérieures permettant de protéger immédiatement les Français ; le second, qui doit également être mis en œuvre au début du quinquennat, s'inscrit dans un temps plus long, pour traiter le mal à la racine.

Ces mesures ne portent pas atteinte à l'Etat de droit, auquel il est d'ailleurs tout aussi inutile que dangereux de vouloir se soustraire, même temporairement. A l'inverse, c'est par l'application de ces mesures que l'on renforcera et pérennisera un véritable Etat de droit, fondé sur la liberté des Français et leur protection contre les dangers du terrorisme islamiste.

Agir immédiatement et mettre les Français en sécurité

- Le grand retour de l'ordre républicain
- Prévenir les attaques
- La lutte hors de nos frontières

Genèse des attaques : agir à la source

- Lutter contre le communautarisme et réaffirmer les valeurs de la France
- Déraciner le fondamentalisme islamiste

AGIR IMMÉDIATEMENT ET METTRE LES FRANÇAIS EN SÉCURITÉ

• LE GRAND RETOUR DE L'ORDRE RÉPUBLICAIN

> Réhausser les effectifs de police, de gendarmerie et de douane à la hauteur des menaces

Durant le mandat Sarkozy-Fillon, 12500 postes de policiers et gendarmes ont été supprimés. Selon un rapport de la Cour des Comptes, François Hollande n'en a pourvu que 390 depuis 2012 (contrairement aux 9000 promis). Par ailleurs, 4 000 postes ont été supprimés dans les douanes sur la dernière décennie. Le contrôle de l'identité des personnes et des marchandises pénétrant sur notre territoire est plus que jamais nécessaire pour prévenir les entrées d'individus motivés par des desseins terroristes et empêcher l'importation d'armes de guerre dans notre pays.

- Réarmer massivement les forces de l'ordre, notamment en personnels (plan de recrutement de 15 000 policiers et gendarmes) : **engagement n°13**.
- Reconstituer les effectifs supprimés dans les douanes par le recrutement de 6 000 agents durant le quinquennat : **engagement n°24**.

> Libérer les forces de l'ordre des tâches indues et administratives pour les recentrer sur leur mission opérationnelle de sécurité publique

Compte tenu de l'enjeu sécuritaire et d'une menace terroriste omniprésente, la mobilisation des forces de l'ordre sur le terrain doit être totale.

Le recrutement et la formation des fonctionnaires sont des processus longs ; il est essentiel de cibler les priorités. Les zones les plus criminogènes du territoire doivent bénéficier d'affectations d'urgence.

- Recentrer la police et la gendarmerie sur leur mission de sécurité publique en les libérant des tâches indues et administratives (**engagement n°14**), en affectant des fonctionnaires de catégorie C dans les commissariats aux tâches administratives comme l'accueil du public ou l'enregistrement de plaintes pour permettre aux fonctionnaires de police d'être pleinement investis sur le terrain.
- Rétablir les brigades de police de proximité, seule mesure efficace de la politique de la ville

> Renforcer les moyens des forces de l'ordre et instaurer une présomption de légitime défense pour les policiers

Les forces de sécurité sont de plus en plus démunies et peinent à être soutenues par leur hiérarchie. Plus encore peut-être que le renforcement des effectifs et l'amélioration de leurs conditions

matérielles, les policiers et gendarmes réclament, à juste titre, que l'exercice de leurs missions fondamentales fasse l'objet d'un soutien moral et politique plein et entier de la part du pouvoir politique.

- Engager un plan de réarmement de notre police : réarmement moral et soutien indéfectible de l'Etat envers ses serviteurs, réarmement technique et matériel (formation, armement adapté aux menaces nouvelles, équipements et véhicules modernes), révision des situations individuelles (revalorisation des situations salariales, déblocage des demandes de mutations et de promotions, offres de logements adaptées dans des secteurs sûrs) et garantir le statut militaire des gendarmes : **engagement n°13**
- Instaurer une présomption de légitime défense pour les fonctionnaires de police (**engagement n°13**) : il convient d'autoriser et d'encadrer l'usage de la force armée par la police, tout comme il l'est pour la gendarmerie lorsque cette dernière doit agir dans des circonstances similaires.
- Rendre systématiquement anonymes les plaintes des fonctionnaires de police afin de ne pas rendre les agents identifiables par leurs agresseurs

> Réinvestir les zones de non-droit et créer une brigade de gendarmerie spécialement dédiée au désarmement des banlieues

Largement recensés et connus par les autorités, des centaines de quartiers français vivent sous la perfusion constante des trafics et de la criminalité. Des dealers imposent leur loi, les patrouilles de police sont la cible régulière d'attaques violentes voire criminelles. L'économie informelle y est solidement ancrée ; ses bénéficiaires permettent à des familles de subvenir à leurs besoins (paiement du loyer en liquide, factures diverses). Bien qu'il soit difficile d'obtenir un chiffre exact, près de 15 000 Kalachnikov seraient également en circulation dans les banlieues d'après l'AFP, dissimulés pour la plupart dans les parties communes des immeubles HLM.

- Mettre en place un plan de désarmement des banlieues concernées et de reprise en main par l'Etat des zones de non-droit. Cibler les 5 000 chefs de bandes délinquantes et criminelles identifiées par le ministère de l'Intérieur. Afin d'empêcher leur reconstitution, instaurer en complément de la peine pénale l'injonction civile d'éloignement : **engagement 15**.

> Mettre fin au laxisme judiciaire

Les terroristes qui ont frappé la France ont souvent en commun de détenir un casier judiciaire chargé, marqué par la récidive. L'Etat est désarmé dans sa réponse judiciaire, après des décennies de laxisme : les lois Dati (2009) et Taubira (2014), qui exonèrent d'application réelle les peines inférieures à 5 ans, doivent être abrogées. Aucun crime ou délit ne doit demeurer impuni. Stricte et entière, la loi doit être appliquée via le principe systématique de tolérance zéro ainsi que par la suppression des remises automatiques de peine de prison.

En outre, les prisons françaises sont saturées et se voient contraintes d'accueillir près de 1700 détenus sur des matelas à même le sol. Cette saturation est évidemment source de tensions et de violences quotidiennes, entre détenus et contre le personnel de surveillance. Entre 80 000 et 100 000 peines de prison ferme ne sont pas exécutées. Un tiers des personnes condamnées à de la prison ferme sont incarcérées « immédiatement » après la décision de justice.

- Instaurer une peine de prison de perpétuité réelle incompressible pour les crimes les plus graves, afin de mettre hors d'état de nuire définitivement les individus multirécidivistes et dangereux : **engagement n°19**. Cette disposition essentielle de la chaîne pénale est

proscrite par la CEDH ; il faut donc retrouver notre souveraineté par rapport aux juges supranationaux.

- Réaffirmer le soutien de l'Etat envers les forces de sécurité, secours et pompiers en réprimant sévèrement les attaques ou outrages à leur encontre.
- Renforcer les sanctions contre les délinquants récidivistes. Plus aucune prestation sociale (aides, logements, RSA, etc.) ne doit être versée aux récidivistes délinquants ou criminels justiciables d'une peine d'un an de prison ou plus.
- Lutter contre la délinquance des mineurs en responsabilisant les parents par la suppression du versement des aides sociales aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste : **engagement n°18**.
- Augmenter le nombre de postes de magistrats, notamment par un recrutement au tour extérieur. Afin de rompre avec la culture du laxisme, supprimer l'Ecole Nationale de la Magistrature et créer une filière de formation commune aux carrières judiciaires (avec des écoles d'application) : **engagement n°23**.
- Mettre en œuvre un plan carcéral avec la création de 40 000 nouvelles places de prison en 5 ans afin d'atteindre la moyenne européenne : **engagement n°20**. Au-delà de l'impératif humanitaire, il s'agit d'une condition sine qua non pour pouvoir enfin appliquer la tolérance zéro et en finir avec le laxisme judiciaire par l'abrogation des lois pénales laxistes (comme la loi Taubira), le rétablissement des peines planchers et la suppression des remises de peine automatiques : **engagement n°17**.

• PRÉVENIR LES ATTAQUES

> Rétablir des frontières nationales

Le rétablissement des frontières nationales constitue le premier jalon vers le retour de la sécurité des Français. Outre la lutte contre l'économie informelle qui alimente le grand banditisme dans les quartiers (armes de guerre, stupéfiants), les frontières nationales doivent servir à empêcher la submersion migratoire en cours (dont il apparaît que plusieurs auteurs des récentes attaques terroristes ont profité) et à contrôler les possibles mouvements de personnes connues en France ou ailleurs pour leur radicalisation islamiste.

- Rétablir les frontières nationales et sortir de l'espace Schengen (un dispositif particulier pour les travailleurs frontaliers sera mis en place pour leur faciliter le passage de la frontière) : **engagement n°24**.
- Revenir à l'esprit initial du droit d'asile qui ne pourra par ailleurs être accordé qu'à la suite de demandes déposées dans les ambassades et consulats français dans les pays d'origine ou les pays limitrophes : **engagement n°28**.

> Renforcer les moyens du renseignement et créer un service unique de lutte anti-terroriste : s'adapter aux menaces du xxi^e siècle

Il n'existe pas à proprement parler de service antiterroriste en France mais un empilement de 22 services groupés au sein de l'UCLAT. Les réformes précédentes, tendant à optimiser les différents services de renseignement, n'ont pas eu les résultats escomptés. En 2008, pendant le quinquennat Sarkozy-Fillon, la création de la DCRI, par la fusion des renseignements généraux (RG) avec la Direction de la surveillance du territoire (DST), a coupé les agents du contact avec la population. En 2014, la création de la DGSI et du Service central du renseignement territorial (SCRT) a aggravé la sectorisation des services du renseignement au détriment des échanges entre ces derniers : le SCRT, qui s'occupe essentiellement de la surveillance d'islamistes radicaux, est placé sous le contrôle du directeur central de la sécurité publique dont la connaissance en matière

de terrorisme n'est pas une spécificité, au contraire de la DGSI. Ce cloisonnement d'inquiétants dysfonctionnements, attise les concurrences et nuit gravement à la coopération entre services.

- Renforcer les moyens humains et techniques des services de renseignement intérieurs et extérieurs et créer une agence unique de lutte antiterroriste rattachée directement au Premier ministre, chargée de l'analyse de la menace et de la coordination opérationnelle (selon les recommandations de la Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme en juillet 2016) : **engagement n°33**.
- Octroyer des moyens budgétaires supplémentaires au renseignement intérieur. Le recrutement doit s'orienter vers de jeunes policiers de terrain, suffisamment familiarisés avec les quartiers sensibles et plus compétents pour détecter des profils radicalisés.
- Créer un service de renseignement pénitentiaire : **engagement n°22**.

> Réaliser un audit national des postes occupés par les personnes fichées « S »

Nous savons aujourd'hui que des personnes fichées S par les renseignements sont recrutées par des entreprises employant du personnel en contact avec le public, ou œuvrant dans des secteurs tels que les transports, l'énergie, l'industrie chimique ou pétrolière, la sécurité, les télécommunications, ou encore celles disposant de sites sensibles nécessitant une protection absolue. Plusieurs cas de radicalisation ont également été détectés dans l'armée et la police.

- Organiser, par l'intermédiaire des ministères de l'Intérieur et de l'Economie, un audit national des postes occupés par les personnes fichées S sur l'ensemble du territoire. Procéder dès lors à leur mise à pied.

> Utiliser l'arsenal judiciaire pour mettre hors d'état de nuire les terroristes potentiels

Pour réarmer la France face au péril islamiste, les juges doivent utiliser l'ensemble de l'arsenal judiciaire à notre disposition.

- Placer en détention provisoire tout individu qui s'apprête à commettre une attaque terroriste en appliquant l'article 411-4 du Code pénal (possibilité de placer en détention provisoire, puis de condamner à des peines allant jusqu'à 30 ans de prison, les terroristes potentiels) : **engagement n°31**.
- Appliquer la déchéance de nationalité, assortie d'une expulsion du territoire immédiate, telle qu'elle existe déjà dans notre Code civil, pour les bi-nationaux engagés dans des groupes djihadistes et procéder à leur expulsion : **engagement n°31**.
- Procéder pour les individus étrangers ou bi-nationaux après déchéance de nationalité à leur expulsion du territoire (ces décisions pouvant bien entendu être contestées ensuite par les personnes concernées devant la Justice) : **engagement n°29**.

La détection des « bombes humaines » parmi les nombreux fichés S pour radicalisation et leur neutralisation ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un renforcement important de nos services de renseignement et de leur capacité à suivre davantage de personnes en même temps, plus finement et plus sûrement.

Les mesures, un temps envisagées par certains, consistant à mettre en rétention administrative l'ensemble des fichés S les plus dangereux présenteraient l'inconvénient majeur de remettre en cause notre Etat de droit sans apporter aucune réponse satisfaisante à la nécessité de repérer et de mettre hors d'état de nuire les individus les plus dangereux, susceptibles de commettre un attentat.

• LA LUTTE HORS DE NOS FRONTIÈRES

> Se doter d'une armée performante : faire face aux menaces et demeurer un pays libre

Comme la police ou la gendarmerie, les armées françaises ont été nettement affaiblies dans leurs moyens techniques, humains et financiers au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui notre budget militaire est à 1,6% du PIB à peine, et depuis la loi de programmation militaire de 2008, confirmée par celle de 2013, 50 000 effectifs ont déjà été perdus. Le projet de loi de finances 2017 est largement en-dessous des ressources budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services de la Défense. Les annonces post-attentats vont dans le bon sens mais demeurent très largement insuffisantes au vu des enjeux intérieurs et extérieurs.

L'armée est pourtant indispensable à notre sécurité intérieure, notamment dans le cadre de l'opération Sentinelle, et participe à la lutte contre le terrorisme sur les théâtres d'opération étrangers en luttant contre les organisations terroristes (Daech, Al Qaïda, etc.).

- Augmenter dès la première année du mandat le budget de la Défense à 2% du PIB puis tendre vers 3% à l'horizon de la fin du quinquennat. Ces 2% minimum seront inscrits dans la Constitution : **engagement n°121**.
- Pérenniser les efforts visant à porter le nombre de réservistes (toutes réserves confondues) à 85 000 personnes en 2018.

> Restreindre nos relations économiques et diplomatiques avec les états soutenant le fondamentalisme islamiste

Les preuves existent que des pays comme le Qatar ou l'Arabie Saoudite sont impliqués dans la promotion et le financement de l'idéologie wahhabite, des mouvements islamistes et djihadistes dans le monde.

Il n'est plus envisageable de continuer à négocier des conventions fiscales avantageuses pour des dictatures islamistes, à les laisser investir dans les banlieues ou dans nos entreprises stratégiques.

- Par souci d'indépendance nationale et de cohérence dans la lutte contre le fondamentalisme sur le sol national et à l'étranger, la France doit redéfinir ses liens diplomatiques et économiques avec ces Etats.

> Dialoguer nécessairement avec nos alliés objectifs contre le fondamentalisme islamiste

La France a rompu ses relations diplomatiques avec la Syrie en mars 2012 à l'initiative de Nicolas Sarkozy et de François Fillon. Cette obstruction idéologique et contre-productive, poursuivie par François Hollande, a des conséquences directes sur l'équilibre de la région et la sécurité même des Français. Selon Bernard Squarcini, directeur du renseignement intérieur de 2008 à 2012, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a refusé une liste de djihadistes français opérant en Syrie. Et d'ajouter : « Si la France avait pu disposer de ce fichier de terroristes, beaucoup de victimes innocentes n'auraient pas perdu la vie » (entrevue à Valeurs Actuelles, novembre 2015).

- Cesser la « politique de l'autruche » et ouvrir un dialogue avec l'ensemble des Etats qui combattent le fondamentalisme islamiste, à commencer par les gouvernements russe et syrien, engagés tous deux dans la lutte contre l'Etat islamique.

GENÈSE DES ATTAQUES : AGIR À LA SOURCE

• LUTTER CONTRE LE COMMUNAUTARISME ET RÉAFFIRMER LES VALEURS DE LA FRANCE

> Réguler drastiquement l'immigration légale et mettre fin à l'immigration clandestine

Outre qu'elle pèse à la baisse sur les salaires et déstabilise en profondeur notre société et ses équilibres, l'immigration de masse empêche l'assimilation ; les ghettos, les conflits inter-ethniques, les revendications communautaires et les provocations politico-religieuses sont les conséquences directes d'une immigration massive. Le communautarisme est le terreau de la radicalisation. Parallèlement, l'asile est devenu un droit totalement dévoyé, très loin de sa philosophie d'origine et constitue une filière de l'immigration massive.

- Réduire l'immigration légale à un solde annuel de 10 000. Mettre fin à l'automaticité du regroupement et du rapprochement familial ainsi qu'à l'acquisition automatique de la nationalité française par mariage. Supprimer les pompes aspirantes de l'immigration : **engagement n°26**.
- Lutter contre l'immigration clandestine, en rendant impossible la régularisation ou la naturalisation des étrangers en situation illégale. Simplifier et automatiser leur expulsion : **engagement n°25**.
- Supprimer le droit du sol : l'acquisition de la nationalité française sera possible uniquement par la filiation ou la naturalisation dont les conditions seront par ailleurs plus exigeantes : **engagement n°27**.

> Appliquer la laïcité dans l'espace public et dans l'entreprise

La loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 interdit « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » dans « les écoles, les collèges et lycées publics ». Déjà en 2003, le Haut Conseil à l'intégration avait proposé d'élargir la loi de 2004 aux établissements universitaires pour faire face à la montée du communautarisme. La décision du Conseil d'Etat du 26 août 2016 rejetant un arrêté municipal anti-burkini confirme la position suivante : pour lutter contre le communautarisme, pour protéger les femmes, pour affirmer la laïcité et notre mode de vie, le législateur est seul habilité à agir. Par ailleurs, la religion n'a pas sa place dans l'entreprise. Il faut instaurer dans les entreprises privées les mêmes règles de neutralité religieuse et de laïcité qui prévalent dans les administrations.

- Faire voter une loi d'extension de la loi de 2004 à l'école pour bannir les signes religieux ostensibles dans l'espace public (hors personnel religieux)
- Promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme. Inscrire dans la Constitution le principe : « La République ne reconnaît aucune communauté. » Rétablir la laïcité partout,

l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail (**engagement n°95**), ce qui permettra aux employeurs de faire appliquer la laïcité dans l'entreprise.

> Réaffirmer le statut et les droits des femmes françaises

Par clientélisme, par une peur fantasmée de la stigmatisation de l'islam ou de l'amalgame, les gouvernements qui se sont succédé ont abdicqué devant des mises en cause très graves de la laïcité et des droits des femmes. Le droit à l'intégrité corporelle est un droit parmi les plus essentiels. Ce droit est aujourd'hui attaqué pour nombre de femmes, dans les quartiers sensibles notamment.

L'immigration massive exacerbe des différences culturelles et de mentalité qui parfois, comme dans le cas de viols de masse commis par des réfugiés sur près de 2000 femmes allemandes à Cologne le 31 décembre 2015, aboutissent à des drames. La remise en cause du droit des femmes et, plus généralement, la remise en cause de leur liberté d'être et de se mouvoir, est un phénomène d'une gravité extrême qui ne doit pas être occulté.

Dans les quartiers sensibles, les personnes de confession juive, ou les homosexuels, sont aussi visés par l'intégrisme religieux, certains y ayant même laissé leur vie.

- Rétablir la sécurité en veillant à la protection des libertés individuelles (**engagement n°12**). Le droit à la sécurité et à la liberté, pour toutes et tous, et partout, doit être réaffirmé. Seul un retour des institutions de la République dans les quartiers sensibles assorti d'une politique pénale ferme permettra un retour à des conditions de vie dignes et apaisées.
- Défendre les droits des femmes : lutter contre l'islamisme qui fait reculer leurs libertés fondamentales : **engagement n°9**.

> Dé-communautariser et réunifier la France

La République française est une, indivisible et laïque : ses valeurs doivent être réaffirmées au profit de l'unité nationale contre le multiculturalisme anglo-saxon. L'assimilation, via l'école notamment, doit redevenir la règle, et le communautarisme banni.

- Inscrire dans la Constitution le principe : « La République ne reconnaît aucune communauté. » : **engagement n°95**
- Défendre la langue française. Abroger notamment les dispositions de la loi Fioraso qui permettent de restreindre l'enseignement en français dans les universités : **engagement n°96**
- Renforcer l'unité de la nation par la promotion du roman national et le refus des repentances d'État qui divisent : **engagement n°97**
- Promouvoir l'assimilation républicaine, principe plus exigeant que celui d'intégration : **engagement n°98**.

Le principe d'égalité entre tous les membres de la communauté nationale doit être rétabli : il convient de bannir l'ensemble des pratiques de discrimination positive dans tous les secteurs de la société (école, université, entreprise, administration)

- Rétablir l'égalité réelle et la méritocratie en refusant le principe de « discrimination positive » : **engagement n°99**.

Par ailleurs, tous les bâtiments publics de France, qu'il s'agisse des administrations centrales ou locales, devront en permanence porter le drapeau français

- Pavoiser en permanence tous les bâtiments publics du drapeau français et en retirer le drapeau européen : **engagement n°93**.

Enfin, il est nécessaire de recenser les associations de terrain qui ne sont que des faux-nez de l'islamisme : combien d'entre elles ne respectent en rien l'objet social honorable déposé en préfecture et se livrent en réalité, souvent à l'aide de subventions publiques, à des actions de prosélytisme islamiste et d'encouragement à la ségrégation, notamment entre hommes et femmes ? Cessons d'être complaisants avec les associations très médiatiques qui se proclament dépositaires officielles d'une cause (« la lutte contre le racisme » ou « l'islamophobie » par exemple) alors qu'elles ne sont que des coquilles vides, agents d'un prosélytisme communautaire, souvent liées à des puissances étrangères.

- Demander aux collectivités de mener les audits nécessaires à la vérification de la conformité des activités de chaque association touchant de l'argent public à son objet social.

• DÉRACINER LE FONDAMENTALISME ISLAMISTE

> Fermer les mosquées salafistes et expulser les prêcheurs de haine

Certaines salles de prières constituent des foyers de socialisation salafiste qui diffusent une idéologie belliciste à l'égard de la communauté nationale. Ainsi, la doctrine salafiste, rejetant la France et ses traditions, est propagée dans plus de 100 salles de prières, contre 44 en 2010 (soit plus du double en l'espace de 5 ans), sans compter les lieux de culte clandestins. Ces mosquées radicales, lieux d'endoctrinement massif, dont certaines abritent des écoles coraniques clandestines, sont le vivier du terrorisme de demain.

- Fermer toutes les mosquées extrémistes recensées par le ministère de l'Intérieur : **engagement n°30**.
- Identifier et fermer les lieux de culte clandestins.
- Créer une commission d'enquête parlementaire pour assurer le suivi des fermetures des mosquées radicales et les associations intégristes.
- Interdire et dissoudre les organismes de toute nature liés aux fondamentalistes islamistes : **engagement n°29**.
- Rendre obligatoire la tenue des prêches en langue française.

> Dissoudre l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) et tous les groupes islamistes radicaux

Mouvance intégriste, affiliée aux Frères musulmans et classée comme organisation terroriste par certains pays musulmans dont les Emirats Arabes Unis, l'UOIF bénéficie de la complaisance la plus totale des différents gouvernements successifs depuis son parrainage par Nicolas Sarkozy en 2003, alors ministre de l'Intérieur, qui en a fait un interlocuteur privilégié de l'Etat au sein du CFCM. En 2012 déjà, quatre prédicateurs islamistes conviés par l'UOIF et appelant au meurtre des Juifs furent interdits de séjour sur le territoire. En février 2016, l'UOIF a été timidement avertie par le ministère de l'Intérieur suite à l'invitation de prédicateurs radicaux étrangers, connus pour leurs prises de positions violentes, ouvertement pro-jihad, homophobes et antisémites.

- Dissoudre cette vitrine de l'islam radical, qui nourrit les revendications communautaristes et le fanatisme notamment dans les quartiers.

> Interdire le financement des lieux de culte par des fonds étrangers

Fort d'un nombre croissant de pratiquants dans notre pays, l'Islam cristallise des enjeux considérables d'ordre économique, social, culturel, géopolitique. En effet, de nombreux États

étrangers participent activement à l'organisation du culte musulman. Plus de la moitié des imams salariés exerçant en France sont rémunérés soit par l'Algérie, le Maroc, l'Arabie Saoudite ou la Turquie. Les mosquées sont financées par des pays étrangers ou par des « mécènes » privés dont on ne connaît pas les identités. Le circuit de la viande halal, aux financements très opaques, est lui aussi source de trafics dont les fonds peuvent bénéficier à des associations culturelles et culturelles intégristes.

Cette infiltration étrangère dans le quotidien des musulmans de France nuit au développement de la religion musulmane en accord avec le cadre républicain et pose un sérieux problème de souveraineté nationale et d'ordre public.

- Interdire le financement étranger des lieux de culte et de leur personnel. Interdire tout financement public (État, collectivités territoriales...) des lieux de culte et des activités culturelles : **engagement n°30**.
- Créer une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur le financement des mosquées, des associations culturelles et culturelles animant l'Islam dans notre pays ainsi que pour mesurer les conséquences de l'influence exercée par les États étrangers instillant une vision fondamentaliste dans l'organisation de l'Islam en France.
- Décréter un moratoire sur les constructions de mosquées le temps de l'étude.

> Mieux identifier et isoler les citoyens français islamistes radicaux incarcérés dans les prisons françaises

La prison est devenue un incubateur de la radicalisation. Dans une grande majorité de cas, la trajectoire des terroristes qui ont frappé la France depuis 2012 est identique : multirécidivistes condamnés à plusieurs peines fermes, fichés par les services de renseignement français et dont le foyer commun à leur engagement terroriste est la prison. Selon le ministère de la Justice, 1336 islamistes radicaux peuplent nos prisons (contre 700 en 2015). Des groupes structurés exercent en toute impunité un prosélytisme haineux derrière les barreaux auprès des détenus psychologiquement faibles.

Les surveillants sont désarmés face aux attitudes individuelles d'activités ou de replis intégristes religieux. La radicalisation individuelle (sur la base d'une évolution vestimentaire, comportementale, par des appels collectifs à la prière) est certes notée et signalée à la DGSI mais pas réprimée. Les établissements carcéraux, manquant de moyens humains, ne sont pas tous confrontés au même degré à l'islamisation radicale.

- Isoler les individus répertoriés comme radicalisés afin de mettre fin à une mixité carcérale devenue un vivier prolifique pour les recruteurs des cellules djihadistes.
- Rattacher l'administration pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur et renforcer le renseignement pénitentiaire : **engagement n°22**.



AU NOM DU PEUPLE
MARINE Présidente